



# Conseil général de l'environnement et du développement durable AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

## Communiqué de presse

Jeudi 9 février 2017,

### **L'Autorité environnementale a délibéré sur les projets suivants :**

*(lors de la séance du mercredi 8 février 2017)*

#### **2 avis**

1. La rénovation et l'extension du centre commercial Lyon - Part-Dieu (69),
2. La base ferroviaire logistique et de maintenance SNCF à Lannemezan (65),

#### **3 décisions après examen au cas par cas :**

1. La révision du plan de prévention des risques naturels de la commune des Clefs (74),
2. La révision du plan de prévention des risques naturels de Manigod (74),
3. L'élaboration du plan de prévention des risques littoraux de la baie de Pont-Mahé - Traict de Pen Bé (44).

#### **Rénovation et extension du centre commercial Lyon - Part-Dieu (69)**

Le projet de rénovation et d'extension du centre commercial de la Part-Dieu, sous maîtrise d'ouvrage de la métropole de Lyon, s'inscrit dans un programme de rénovation important du quartier de la Part-Dieu à Lyon, avec notamment, la réalisation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC)<sup>1</sup> et d'un pôle d'échanges multimodal (PEM)<sup>2</sup> autour de la gare. L'Ae recommande notamment au maître d'ouvrage de joindre au dossier les études du projet de réalisation de la ZAC concernant la santé.

L'ambition forte des maîtres d'ouvrages du centre commercial et de la métropole de Lyon est d'améliorer la qualité de vie du quartier et de favoriser les modes actifs de déplacement, ainsi que les transports en commun. Le projet a notamment pour objectif d'atténuer l'effet de barrière du centre commercial entre la gare et le centre ville, d'agréments l'aspect paysager par une rénovation des façades et la végétalisation des toits, de diminuer l'offre de stationnement actuellement sous-utilisée et d'accroître la surface commerciale (extensions à l'ouest, à l'emplacement du parc de stationnement démoli, et au sud).

L'Ae recommande principalement de confirmer sa volonté de proscrire toute enseigne commerciale et tout panneau publicitaire sur les façades rénovées, de quantifier l'impact de la végétalisation des toitures sur les systèmes d'évacuation des eaux pluviales et d'intégrer des mesures de suivi dans un ensemble qui intègre le suivi des travaux de la ZAC.

<sup>1</sup> Avis délibéré du 21 décembre 2016 - Réalisation de la ZAC Part-Dieu Ouest à Lyon (69)

<sup>2</sup> Avis délibéré du 21 janvier 2017 sur la restructuration de la partie ouest du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu et l'opération « Two Lyon » à Lyon (69)

## **Base ferroviaire logistique et de maintenance SNCF à Lannemezan (65)**

SNCF Réseau prévoit de réaliser des travaux de renouvellement de voies ferrées en faisant intervenir une « suite rapide »<sup>3</sup>, entre Portet et Capvern, sur la ligne ferroviaire reliant Toulouse à Tarbes. Ces travaux sont programmés sur plusieurs hivers consécutifs, par « fermeture poreuse » (laissant passer quelques trains, de fret notamment) ou par « interceptions simultanées » des deux voies (interruption du trafic de jour ou de nuit).

Le projet de base logistique, implanté sur le site de l'ancienne base militaire de Lannemezan<sup>4</sup>, prévoit la création d'un accès routier, la pose des voies nécessaires (réutilisation du tracé de 10 des 12 voies existante et création de 18 autres) et des réseaux de gestion des eaux du site, afin de recevoir les matériaux neufs et usagés et ainsi mettre en œuvre la « suite rapide ».

L'Ae souligne notamment que le projet, tant sur la stratégie de maintenance des voies, le choix du site, que sur l'organisation et la localisation des installations sur le site retenu, n'a pas mis en œuvre la logique d'évitement de la destruction des milieux naturels. Ceci conduit à une consommation importante d'espaces naturels, dont la limitation aurait dû être recherchée par une meilleure anticipation des besoins de bases logistiques.

Par ailleurs, la question du devenir du site (remise en état, réutilisation pour d'autres activités, ..) après les travaux (fin 2020) n'est pas abordée à ce stade, ce qui ne permet pas d'appréhender la consommation nette de milieux naturels sur le long terme. Or, d'après les informations fournies, SNCF Réseau désire céder le site après les travaux et les collectivités souhaitent y développer une zone d'activités. L'Ae recommande donc au maître d'ouvrage de s'engager sur ses intentions concernant l'usage du site et le suivi des compensations après 2020.

### **Décisions au cas par cas :**

L'Ae a décidé, après examen au cas par cas, de la soumission ou non-soumission à évaluation environnementale de différents plans de prévention des risques naturels. Au vu des caractéristiques et des enjeux environnementaux de ces plans, l'Ae ne les a pas soumis à évaluation environnementale.

### **Retrouvez les avis complets, ainsi que les décisions et les notes de l'Ae sur le site Internet :**

[www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

*L'autorité environnementale du conseil général de l'Environnement et du Développement durable, créée par le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009, donne des avis, rendus publics, sur les évaluations des impacts des grands projets et programmes sur l'environnement. La création de l'autorité environnementale répond aux législations européennes et nationales.*

*Ces dernières prévoient que les évaluations d'impacts environnementaux des grandes opérations sont soumises à l'avis, rendu public, d'une « autorité compétente en matière d'environnement ». Ces prescriptions visent à faciliter la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent (convention d'Aarhus, charte constitutionnelle), et à améliorer la qualité des projets avant la prise de décision.*

### **Contacts presse CGEDD / Ae :**

Maud de CRÉPY : 01 40 81 68 11 [maud.de-crepy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maud.de-crepy@developpement-durable.gouv.fr)

Mélanie MOUËZA : 01 40 81 23 73 [melanie.moueza@developpement-durable.gouv.fr](mailto:melanie.moueza@developpement-durable.gouv.fr)

Thierry CARRIOL: 01 40 81 23 03 [thierry.carriol@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thierry.carriol@developpement-durable.gouv.fr)

<sup>3</sup> Ensemble de trains de travaux permettant d'opérer un renouvellement de voie de manière très mécanisée

<sup>4</sup> 22 hectares sur environ 100 qui ont été achetés par SNCF Réseau à la commune et à la communauté de communes, propriétaires de la base.